

Orvault : l'ARS Pays de la Loire déploie une opération de lutte antivectorielle après un cas de dengue

21.9.2026 - | ARS Pays de la Loire

À la suite de l'infection au virus de la dengue confirmée chez une personne revenant d'un séjour dans une zone où la maladie circule, l'ARS Pays de la Loire organise une opération de traitement insecticide dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 septembre 2026 à Orvault.

Cette intervention vise à éliminer les moustiques tigres adultes susceptibles de s'être contaminés en piquant cette personne afin d'éviter qu'ils ne transmettent la maladie à d'autres. Le traitement concernera un périmètre limité dans le quartier du Bois Raguenet.

Des enquêtes épidémiologique et entomologique à l'origine du traitement

Les enquêtes épidémiologique et entomologique menées par l'ARS Pays de la Loire ont permis de confirmer que ce quartier a été fréquenté par la personne durant sa **période de virémie** (période pendant laquelle le virus est présent dans le sang et peut infecter un moustique tigre lors d'une piqûre), ainsi que la **présence de nombreux moustiques tigres adultes et larves** dans un rayon de 150 mètres autour du principal lieu fréquenté.

Considérant cette situation, l'ARS Pays de la Loire a décidé la mise en œuvre, dans la nuit **du vendredi 18 au samedi 19 septembre 2026, entre 20h et 1h**, d'un traitement insecticide préventif visant à éviter la transmission du virus. Il sera effectué par Rentokil, mandaté par Inovalys, opérateurs de l'ARS.

Le traitement sera réalisé par pulvérisation ciblée autour du principal lieu fréquenté par la personne malade, dans le respect de la réglementation, notamment vis-à-vis des points d'eau. Le produit utilisé (Aqua K-Othrine) est un insecticide à base de pyréthrinoïdes, autorisé pour cet usage.

Consignes à destination des riverains

Les **riverains** situés dans le périmètre concerné ont été **informés préalablement** à l'opération par voie d'affichage et distribution de flyers, des **précautions à prendre** :

- Demeurer à l'intérieur pendant l'intervention pour éviter toute exposition au nuage de pulvérisation
- Fermer portes et fenêtres, couper, si possible, la ventilation
- Rentrer les animaux domestiques et leurs gamelles
- Protéger les animaux aquatiques et à sang froid
- Couvrir ou déplacer les ruches
- Couvrir piscines, bassins, bacs à sable
- Rentrer le linge, mobilier de jardin, jouets ou les couvrir
- Après l'intervention : nettoyer les meubles de jardin, jeux d'enfants, laver les fruits/légumes du

potager avant consommation

Carte du tracé de traitement réalisée par Inovalys

Pourquoi traiter la nuit ?

Le traitement est effectué de nuit, période durant laquelle le moustique tigre est au repos, afin de limiter l'exposition des habitants au produit pulvérisé, mais aussi de réduire l'impact sur la biodiversité, notamment les insectes pollinisateurs. Bien que le produit utilisé soit sans danger pour la population au dosage appliqué, il est fortement recommandé de suivre les précautions mentionnées ci-dessus.

Consulter la FAQ de l'ARS sur les opérations de lutte antivectorielle

Une opération ciblée de santé publique

Ce traitement insecticide préventif, exceptionnel, a pour objectif d'éliminer les moustiques adultes qui auraient pu piquer la personne malade et devenir porteurs du virus de la dengue, afin d'éviter qu'ils ne le transmettent à d'autres personnes résidant ou circulant dans le périmètre. Les opérations de ce type ne sont déclenchées qu'en cas de risque de transmission vectorielle avéré d'une arbovirose (dengue, Zika, chikungunya), afin de minimiser leur impact environnemental.

Ce traitement insecticide vise spécifiquement à éliminer les moustiques adultes potentiellement vecteurs de virus dans un objectif de santé publique. Il ne s'agit pas d'une opération de démoustication dite « de confort », relevant des collectivités locales, qui concerne davantage la régulation générale des nuisances liées aux moustiques, notamment par le traitement des gîtes larvaires.

L'intervention est susceptible d'être reportée en cas de conditions météorologiques défavorables au traitement ou autres aléas ; la nouvelle date sera communiquée sur le site Internet de la commune et celui de l'ARS.

La dengue : une maladie virale transmise par piqûre de moustique

La dengue est transmise à l'être humain **par piqûre de moustique tigre**. Dans environ **80% des cas, l'infection est asymptomatique** : une personne peut donc avoir contracté la dengue sans jamais en avoir eu connaissance. Lorsque des symptômes apparaissent, les plus fréquents sont les suivants :

- Fièvre brutale
- Douleurs articulaires et musculaires
- Céphalées
- Nausées
- Éruptions cutanées

La plupart des formes sont bénignes mais invalidantes ; certaines peuvent toutefois évoluer vers des **formes graves nécessitant une hospitalisation**.

Il **n'existe pas de traitement spécifique**, d'où l'importance de la prévention : vêtements longs, moustiquaires, répulsifs, etc.

Moustiques tigres : tous attentifs

Chacun peut être acteur de la lutte contre la prolifération du moustique tigre, en :

- **Signalant sa présence**, sur le site national dédié : <https://signalement-moustique.anses.fr/>
- **Éliminant les lieux de ponte**, à savoir toute réserve, même de petite taille, d'eau stagnante (couelles de pots de fleurs, gamelles pour animaux, seaux, pieds de parasol, etc.).

L'ARS Pays de la Loire publie chaque été sur son site une campagne de communication pour promouvoir les bons réflexes.

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/orvault-l-ars-pays-de-la-loire-deploie-une-operation-de-lutte-antivectorielle-apres-un-cas-de-dengue>